

Permanences

Quel que soit le projet envisagé, n'hésitez pas à vous renseigner avant d'entreprendre vos travaux. Lors de permanences hebdomadaires.

Saint Calais : Sans RDV

Tous les jeudis de 9h à 12h à l'hôtel communautaire (10 rue Saint Pierre)

Vibraye : Sans RDV

1er vendredi du mois de 9h à 12h à la mairie

Pour plus d'informations :

02.52.35.04.26

opah.vba@citemetrie.fr



Opération Programmée
d'Amélioration de
l'Habitat



Attention !

Pour bénéficier d'éventuelles aides, les travaux ne doivent pas être commencés avant l'autorisation des différents organismes. Renseignez-vous !



Qui est concerné ?

- Vous êtes propriétaire occupant d'un logement de plus de 15 ans

Vous souhaitez **améliorer le logement que vous occupez ou allez occuper**, vous pouvez bénéficier d'aides des différents partenaires (sous conditions de revenus).



- Vous êtes propriétaire de logement(s) locatif(s)

Vous souhaitez **améliorer un logement que vous louez** ou que vous souhaitez mettre en location (sous conditions de conventionnement), vous pouvez bénéficier d'aides financières et d'avantages fiscaux.

Les avantages de l'OPAH



- Des aides financières des différents partenaires (Anah, Etat, Région, Département, caisses de retraite, Action Logement, ...).
- Une assistance technique et un accompagnement administratif gratuits tout au long de votre projet.

Pour quels travaux ?


- Travaux d'économies d'énergie (Isolation, chauffage, menuiseries extérieures...)
- Réhabilitation du logement
- Travaux d'adaptation du logement au vieillissement / handicap (Salle de bain adaptée, WC rehaussé, rampe...)

Le territoire

Toutes les communes du territoire VBA

Berfay
Bessé sur Braye
La Chapelle Huon
Cogners
Conflans sur Anille
Dollon
Ecorpain
Lavaré
Marolles les Saint Calais
Montaillé

Rahay
Saint Calais
Saint Gervais de Vic
Sainte Cérotte
Semur en Vallon
Val-d'Etangson
Valennes
Vancé
Vibraye

 Lieux des permanences